

LE PLAN PERSONNALISÉ DE SANTÉ – Mode d’emploi

Nouvel acte de l’assurance maladie, le **Plan Personnalisé de santé (PPS)** est la formalisation d’une concertation entre les professionnels concourant à la prise en charge d’une personne âgée de 75 ans et plus. Véritable feuille de route du parcours de la personne, le PPS permet d’aborder l’ensemble de ses besoins qu’ils soient d’ordre médical, ou médico-psycho-sociaux-économique.

Il s’élabore en se posant 8 questions autour de l’état de santé et de l’environnement du patient.

PROBLÈMES IDENTIFIÉS

<p>Organisation de la prise en charge médicale et/ou paramédicale difficile à mettre en oeuvre</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>	<p>Problèmes liés aux médicaments</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>
<p>Problèmes nutritionnels</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>	<p>Incapacités dans certaines activités de la vie quotidienne / Dépendance</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>
<p>Problèmes locomoteurs du patient</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>	<p>Isolement / Précarité / Conditions de vie sociales difficiles</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>
<p>Troubles de l’humeur et altérations cognitives</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>	<p>Problèmes ressentis ou déclarés avec l’entourage</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non / ?</p>

Le PPS est la formalisation d’une concertation entre partenaires d’une prise en charge, lorsque **des professionnels de santé et le patient se sont accordés sur des objectifs communs de prise en charge et ont identifiés ensemble les actions prioritaires à mettre en place. Il donne lieu à une rémunération par la CPAM de Paris.**

Le PPS génère un document de synthèse pouvant être archivé dans les outils métiers, et doit être transmis aux professionnels concertés ainsi qu’au patient et à la Plateforme gérontologique d’appui du territoire de votre patient :

- Maison des Aînés et des Aidants pour les 9^{ème}, 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements
- Plateforme Autonomie Paris Saint Jacques pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements

Le PPS sera réévalué à échéance choisie et si besoin, modifié ou clôturé.

Exemples de concertations entre professionnels :

Cas 1 :

- Entente préalable des acteurs en réunion (physique, téléphonique...) sur les problèmes identifiés, les objectifs prioritaires, les actions à mettre en oeuvre et les responsables associés à celles-ci, puis
- « Rédaction » par l’un des professionnels

Cas 2 :

- Rédaction du PPS par un des professionnels de la prise en charge qui soumet à (aux) autre(s) professionnels pour validation.

PROCÉDURE

Accéder au formulaire PPS

Pour une saisie en ligne :

- Via la page d'accueil du Site Internet PAERPA www.paerpa-paris.fr ; Onglet « Outil » puis « Formulaire PPS »
- Un document sous format PDF sera généré à l'issue du PPS, vous permettant de l'archiver dans vos outils métiers



Pour une saisie manuscrite :

- Via la page d'accueil du Site Internet PAERPA www.paerpa-paris.fr / Onglet « Outil » puis « Formulaire PPS »
- Formulaire Papier sous format Word imprimable.



Préalables au remplissage

- **Ni la réalisation, ni la validation du PPS ne peuvent avoir lieu sans la participation du médecin traitant**, qui peut en être directement à l'origine. Le PPS peut également être initié par un autre acteur qui se met alors en relation avec le médecin traitant, lorsqu'il repère que la personne âgée est en difficulté.
- Lors de l'établissement d'un PPS **je dois obligatoirement confirmer le recueil du consentement du patient**. Ce Plan Personnalisé de Santé ne peut se faire sans que le patient soit d'accord avec les propositions de prise en charge.
- Si je le souhaite, je peux télécharger un document type de recueil de consentement, pour le remettre au patient.

Consentement à l'échange des informations contenues dans le cadre de la démarche PAERPA *
Télécharger le formulaire de consentement patient [ici](#)

SUIVANT >

Remplissage du PPS


Trois pages sont à saisir :

1. Renseignements administratifs / identités des professionnels et du patient
2. Identification des problématiques de la personne et validation des objectifs communs
3. Détermination des actions à mettre en œuvre et identification des responsables associés à chacune.

Page 1 :

- **Je renseigne mon identité lors de ma première connexion.** Par la suite mes données d'identification seront stockées dans les cookies de mon navigateur et seront pré-remplies.
- **J'identifie le ou les professionnels concertés pour établir le PPS.** Le médecin traitant du patient doit nécessairement en faire partie.
Attention seuls les professionnels bénéficiant de la rémunération par l'Assurance Maladie peuvent apparaître (Médecin, Infirmier, Kinésithérapeute et Pharmacien).
Si j'ai élaboré le PPS avec d'autres professionnels, je les ajouterai en texte libre dans le champ « Autres contacts utiles / Commentaires ».

AUTEUR(S)					
NOM *	PIETE	PRÉNOM *	Marc	PROFESSION *	MÉDECIN
TÉLÉPHONE *	0138367490	EMAIL	marcpiete@medecin.mssante.f	J'ajoute les autres professionnels concertés	
N° RPPS/ADELI	12345678900	N° AM	12784360		



- Je renseigne l'identité du patient concerné par le PPS. Seules les données marquées d'un astérisque sont obligatoires.

PATIENT	PERSONNE(S) À CONTACTER	
NOM *	DUPONT	
PRÉNOM *	Lucie	
DATE DE NAISSANCE * 1 Janvier 1940	LIEN	Enfant
TÉLÉPHONE	TÉLÉPHONE	0614543212
N° DE SS	EMAIL	
ADRESSE	Autres contacts utiles / commentaires	
CODE POSTAL *	Saisie libre...	
EMAIL	250 caractères maximum	
Informations administratives et / ou pratiques		
Habite au 1er étage sans ascenseur.		
250 caractères maximum		

Page 2 :

- Je sélectionne la ou les problématique(s) de mon patient, et je valide les objectifs automatiquement proposés au regard de celle-ci.
- J'ai la possibilité de supprimer les objectifs proposés et/ou d'en ajouter en texte libre.

PROBLÈMES IDENTIFIÉS

Organisation de la prise en charge médicale et/ou paramédicale difficile à mettre en oeuvre

Oui Non / ?

- Freins au déplacement à domicile du médecin traitant et/ou des autres intervenants
- Difficultés de coordination des multiples intervenants
- Difficultés d'investigation diagnostique et/ou de prise en charge thérapeutique

Problèmes nutritionnels

Oui Non / ?

Problèmes locomoteurs du patient

Oui Non / ?

Troubles de l'humeur et altérations cognitives

Oui Non / ?

Problèmes liés aux médicaments

Oui Non / ?

Incapacités dans certaines activités de la vie quotidienne / Dépendance

Oui Non / ?

- Soins personnels / toilette
- Habillage
- Aller aux toilettes
- Continence urinaire et/ou fécale
- Locomotion
- Repas (courses, préparation, prise de repas)
- Difficultés à utiliser le téléphone
- Difficultés à gérer son budget

Isolement / Précarité / Conditions de vie sociales difficiles

Oui Non / ?

Problèmes ressentis ou déclarés avec l'entourage

Oui Non / ?

Autre problème identifié

Seize libre...

Page 3 :

- Je sélectionne dans la liste des actions que je souhaite voir mettre en oeuvre pour mon patient, au regard de la/des problématique(s) identifiée(s). Je peux en ajouter en texte libre.
- Si je sais quelle action mettre en place, j'indique si l'intervenant ou l'organisme qui va réaliser l'action est identifié ou non. Par défaut, le médecin traitant est désigné pour identifier l'intervenant.

Ex: il faut une IDE pour la toilette, c'est la fille de la patiente qui va se charger de trouver l'IDE... Dans ce cas, je coche « Non » à intervenant identifié, et indique grâce au menu déroulant « le patient/proche se charge d'identifier/contacter l'intervenant »

PROBLÈMES

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE ET/OU PARAMÉDICALE DIFFICILE À METTRE EN OEUVRE

- Freins au déplacement à domicile du médecin traitant et/ou des autres intervenants
- Difficultés de coordination des multiples intervenants
- Difficultés d'investigation diagnostique et/ou de prise en charge thérapeutique

ACTIONS

Bilan gériatrique

- Evaluation de la situation au domicile par le médecin traitant
- Consultation gériatrique à l'hôpital
- Consultation en hôpital de jour (HDJ)
- Hospitalisation programmée
- Désignation d'un coordinateur référent
- Organisation d'une réunion de synthèse
- Autres actions : aide aux déplacements, demande de protection juridique,...
- J'ai besoin de l'appui de la Maison des Aînés ?

INTERVENANT/ORGANISME CONTACTÉ ?

Oui Nom...

Non Le patient/proche

Le patient/proche se charge de contacter l'intervenant/l'organisme

L'un des auteurs du PPS se charge de contacter l'intervenant/l'organisme

Je demande l'appui de la MZA/PPASJ pour mettre en place cette action

Autre...

- **Si je ne sais pas quelle action mettre en place, je peux faire appel à la structure gérontologique d'appui compétente, pour une évaluation globale de mon patient ou un appui spécifique :**
 - la Maison des Aînés et des Aidants si mon patient réside dans le 9^{ème}, 10^{ème} ou 19^{ème} arrondissement de Paris
 - ou la plateforme Autonomie Paris Saint Jacques si mon patient réside dans le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} arrondissement de Paris.
- **Enfin, je renseigne une date de réévaluation du PPS.**

Date de prochaine réévaluation 23 Septembre 2016 

[← PRÉCÉDENT](#) [VALIDER ET GÉNÉRER LE PPS](#) [ENVOYER LE PPS PAR COURRIEL](#)

Finalisation du PPS

- Une fois le PPS rempli, **je peux générer un document en format PDF**, et le remettre au patient pour qu'il puisse être consulté lors de consultations et/ou d'hospitalisations mais également transmis à l'ensemble des professionnels concernés ;
- **Je peux également le transmettre par voie électronique, de manière sécurisée**, aux auteurs du PPS, à la structure gérontologique d'appui, et à tout autre professionnel.

Rémunération du PPS

Le paiement du PPS s'effectue par télétransmission avec les codes d'actes suivants :

Professionnels concernés		Taux du PPS / Montant remboursé	Prestation – Lettre-clé
2 professionnels	Médecin traitant	Vous êtes médecin : 60 €	PPS 0,60
	+ infirmier(e) ou masseur-kinésithérapeute ou pharmacien	Vous êtes infirmier, masseur-kinésithérapeute ou pharmacien : 40 €	PPS 0,40
3 professionnels	Médecin traitant	Vous êtes médecin : 40 €	PPS 0,40
	+ deux autres professionnels de santé : infirmier, masseur-kinésithérapeute et/ou pharmacien	Vous êtes infirmier : 30 €	PPS 0,30
		Vous êtes masseur-kinésithérapeute : 30 €	PPS 0,30
		Vous êtes pharmacien : 30 €	PPH 1,00
Structure collective	Maison de santé pluri professionnelle, Centre de santé	100 € pour la structure puis répartition entre les professionnels concernés	PPS 1,00

Dans l'attente de la mise à jour de mon logiciel de télétransmission, j'envoie une feuille de soins papier à l'adresse suivante :

Assurance Maladie de Paris
 Direction de la régulation et des relations avec les professions de santé
 Pôle Chefs de projets
 75948 Paris Cedex 19

Les professionnels de la Maison des Aînés et des Aidants (M2A) ou de la Plateforme Autonomie Saint Jacques peuvent répondre à vos questions sur le PPS :

- Informations générales
- Appui à la démarche : trouver des partenaires, aide au remplissage, ...

Pour toute question relative à la facturation ou au paiement en cas de besoin, veuillez adresser votre demande à l'adresse suivante : paerpa.pps@cpam-paris.cnamts.fr